



Saint-Paul
Ecole . Collège . Lycée

2^{nde}

Madame, Monsieur,

J'ai l'honneur de vous communiquer les informations relatives à la rentrée prochaine en ce qui concerne son organisation ainsi que la circulaire pour la mise à disposition des manuels scolaires.

Modalités de rentrée :

La rentrée s'effectuera le mardi 1^{er} septembre à 14h30. Un appel dans la cour sera réalisé à 14h45. Les élèves rejoignent ensuite leur Professeur Responsable de Classe qui les accueille exceptionnellement jusqu'à 17h00. Les cours habituels débutent dès le mercredi 2 septembre selon l'emploi du temps communiqué aux élèves.

Fournitures : laissées à l'appréciation des lycéens. Une information complémentaire sera délivrée pour l'option « Arts plastiques ».

Il est demandé aux élèves de Seconde de ne pas acheter de calculatrices. Des informations leur seront communiquées par leurs enseignants de mathématiques à la rentrée.

Manuels scolaires : se reporter à la circulaire jointe.

Divers administratif et comptable :

Le règlement intérieur du lycée sera transmis le jour de la rentrée. La carte de sortie (statut 1 et 2) sera transmise dans les jours qui suivront.

Le service comptabilité sera ouvert **à partir du 20 août 2020**.

Vous êtes encouragés à consulter régulièrement le site www.saint-paul-angouleme.fr, notre page Facebook *Ensemble Scolaire Saint-Paul Angoulême* ou notre application « **Saint-Paul** » à télécharger gratuitement sur « Google Play Store » (sous Android) ou sur « Apple App Store » (sous Apple).

Restant à votre disposition pour tout renseignement complémentaire, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Le chef d'établissement

François CONSTANTIN